

Séance du 22 Décembre 2005

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Adjointes ; Mme Favoreu-Dumas, MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Chabaud-Massoni à M. Massé ; M. Causse à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : Mme Jeambrun, M. Arandia.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : FINANCES - Autorisations budgétaires d'investissement par anticipation au budget primitif 2006

M. POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En application de l'article L1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du budget primitif 2006, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement présentées par chapitre et par compte pour un total de 1 490 000 €. Ces dépenses qui ne peuvent faire l'objet des restes à réaliser car non engagées, seront inscrites ensuite dans le budget primitif 2006.

Elles concernent principalement les opérations suivantes :

- L'aménagement de la plaine d'Ansot..... € 50 000
- L'installation du Museum à la plaine d'Ansot ..... € 5 000
- Les travaux de la chapelle des allées Marines ..... € 100 000
- Les travaux à la MVC du Polo Beyris ..... € 120 000
- Les travaux de reconstruction de l'échauguette du Réduit..... € 200 000
- ainsi qu'une provision pour gros entretien sur bâtiments et sur la voirie..... € 300 000

La ventilation par chapitre puis par compte est la suivante :

**Ventilation par chapitre**

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
21	Immobilisations corporelles	15 000
23	Immobilisations en cours	1 425 000
458101	Opération sous mandat : plaine d'Ansot	50 000
	<b>Total</b>	<b>1 490 000</b>

**Ventilation par compte**

<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
2183	Matériel informatique	15 000
2312	Terrains	25 000
2313	Constructions	900 000
2315	Installation matériel et outillages techniques	500 000
458101	Opération sous mandat plaine d'Ansot	50 000
	<b>Total</b>	<b>1 490 000</b>

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde votent contre.

M. Sarhy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.